



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Seul le texte prononcé fait foi

**Assemblée générale
63ème session**

Débat général

Déclaration
de

**S.E. M. Peter Maurer
Ambassadeur**

Représentant permanent de la Suisse auprès des Nations Unies

Check against delivery

**General Assembly
63rd session**

General debate

Statement by

**H.E. Mr. Peter Maurer
Ambassador**

Permanent Representative of Switzerland to the United Nations

New York, le 29 septembre 2008

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Président de la Confédération suisse, M. Pascal Couchepin, qui a dû annuler son déplacement à New York en dernière minute.

Depuis sa fondation, l'Organisation des Nations Unies incarne les aspirations de l'être humain à vivre en paix, en liberté et dans la dignité.

Comme membres des Nations Unies mais aussi comme représentants de nos peuples, nous nous devons de ne pas décevoir de telles aspirations.

Il y a trois ans, nous nous engagions dans cette même enceinte afin que tout individu soit à l'abri du besoin, à l'abri de la peur et qu'il vive dans la dignité.

Il est judicieux que nous nous posions aujourd'hui les questions suivantes :

- Avons-nous tenu cette promesse ?
- Avons-nous été à la hauteur de telles attentes ?
- Nous sommes-nous engagés de manière suffisante au service de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme ?

Selon un récent rapport de la Banque mondiale, le nombre de pauvres dans le monde a diminué de 500 millions depuis 1981. Leur proportion dans la population totale est tombée de 52 pour cent à 26 pour cent. Pourtant, il y a toujours 1,2 milliard d'êtres humains qui doivent survivre avec moins d'un dollar par jour ; 25'000 êtres humains qui meurent chaque jour des conséquences de la faim et de la pauvreté, et il y a toujours 67 millions de réfugiés et de déplacés internes sur la planète.

Aucun Etat, aussi riche ou puissant soit-il, ne peut affronter seul de tels défis. Nous avons besoin de solutions communes. Nous avons besoin d'une ONU forte, d'une ONU où les efforts soient déployés au service de causes communes et non pour créer de nouvelles divisions.

La coopération n'est pas toujours facile lorsqu'il s'agit de surmonter les divergences culturelles et religieuses. L'histoire de la Suisse démontre que l'on est plus à même de mener des succès lorsque l'on aborde des problèmes concrets et que l'on cherche des solutions dans un dialogue ouvert.

Cet engagement se reflète également dans la politique de paix suisse. Nous soutenons par exemple des projets dont le but est de mettre en contact des êtres humains aux valeurs et aux cultures diverses, afin qu'ils organisent leur coexistence de manière positive. De tels efforts marquent également notre engagement dans le cadre de l'Alliance des civilisations, sous l'égide de l'ONU.

Mais si le dialogue est indispensable, il n'est qu'un moyen pour promouvoir des valeurs fondamentales auxquelles nous sommes attachés. Je pense en premier lieu aux droits de l'homme, à l'accès à une vie matérielle décente, et au développement de la personnalité de chacun.

Dans ce contexte, la Suisse participe activement aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Nous rappelons que, finalement, l'utilité du Conseil sera mesurée à l'aune de sa contribution concrète à la protection des droits de l'homme sur le terrain. Avec l'Examen périodique universel et les procédures spéciales, le Conseil dispose de deux instruments efficaces. Il s'agit dès lors de les utiliser. La Suisse continuera de s'engager pour un Examen périodique universel mené de manière constructive et critique, pour l'indépendance des procédures spéciales et pour l'autonomie du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Monsieur le Président,

L'année prochaine aura lieu la Conférence d'examen de Durban. Pour la Suisse, la lutte contre le racisme constitue une priorité. Pour cette raison, mon pays s'engage dans ce processus. Nous attendons cependant de la phase préparatoire qu'elle soit marquée par un esprit permettant de parvenir à un résultat équilibré. En particulier, la Conférence d'examen doit se limiter à l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Elle ne doit pas remettre en cause les acquis normatifs contenus dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Et enfin, elle doit traiter de manière

équilibrée différents thèmes relatifs au racisme, sans devenir une plateforme visant uniquement une situation particulière.

Monsieur le Président,

La semaine dernière, nous avons aussi discuté de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous savons tous que leur mise en œuvre a progressé lentement. Collectivement, nous aurions pu faire plus ; nous aurions dû faire plus. La Suisse ne fait pas exception. Mais nous nous efforçons d'affecter nos moyens limités à des actions qui correspondent aux besoins de ses bénéficiaires, qui fassent une différence pour les plus pauvres, qui renforcent les capacités des populations à se prendre en charge de manière autonome et qui complètent les efforts des bénéficiaires sans se substituer à eux. L'aide au développement doit s'illustrer par sa durabilité et par sa cohérence. La Conférence de suivi sur le financement du développement à Doha nous donnera l'opportunité de renouveler et d'approfondir cette alliance entre pays en voie de développement et pays industrialisés.

Des progrès en termes de réalisation des Objectifs du Millénaire presupposent que les plus pauvres de ce monde disposent d'une meilleure protection juridique. Le développement deviendra une réalité seulement si les plus pauvres peuvent se protéger contre les injustices et s'ils disposent d'un accès équitable à la justice, à la propriété, au travail et aux marchés. La « Commission pour la démarginalisation des pauvres par le droit » a présenté son rapport il y a quelques mois. Celui-ci mérite toute notre attention.

Monsieur le Président,

Il ne subsiste aucun doute que la crise alimentaire a rendu plus complexe la réalisation des Objectifs du Millénaire. La Suisse a réagi à la crise en augmentant son assistance au Programme alimentaire mondial. Il faut pourtant se pencher en même temps sur les causes de l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Celles-ci sont diverses et vont de la modification des habitudes alimentaires à l'augmentation de la culture d'agro-carburants en passant par la négligence de la production agricole. Les mesures à prendre pour résoudre cette crise doivent être

tout aussi diverses et différencier. Nous nous réjouissons à ce titre des efforts de l'Equipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire en vue de solutions cohérentes et efficaces.

Mais cette crise a aussi un aspect positif: l'augmentation du prix des denrées alimentaires peut également représenter une chance pour les agriculteurs des pays en voie de développement. Pourtant, ceux-ci doivent en même temps bénéficier également de l'accès à la terre, à l'accès à la propriété, à des moyens financiers et à des semences. Ils ont également besoin de règles internationales pour éviter que leurs marchés ne soient submergés par des produits agricoles subventionnés ainsi que d'un meilleur accès aux marchés des pays industrialisés.

Dans cette perspective, une issue positive aux discussions au sein de l'Organisation mondiale du commerce aurait représenté un signal positif. La Suisse regrette qu'aucun accord n'ait pu être trouvé à l'occasion de la réunion ministérielle tenue à Genève en juillet. Le défi consiste désormais à s'assurer que les progrès qui y ont été réalisés ne soient pas remis en cause et à rétablir la base de confiance nécessaire entre les membres de l'OMC, afin que les négociations du Cycle de Doha puissent être couronnées de succès.

Monsieur le Président,

Le changement climatique représente une autre source d'inquiétude. En Suisse, nous en sommes particulièrement conscients dans la mesure où les glaciers des Alpes disparaissent rapidement. Dans d'autres parties du monde, ce phénomène se traduit par des cycles de précipitations inhabituels, par des sécheresses ou des inondations. Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC) montrent clairement que ces calamités ont un point commun : elles sont la conséquence du changement climatique et sont attribuables à l'être humain, notamment à cause de sa consommation d'énergies fossiles.

Le temps des discussions interminables a vécu. La Suisse va atteindre ses objectifs de réduction d'émissions à l'horizon 2012. Pour ce qui concerne l'après-2012, nous avons pourtant besoin d'un nouveau régime climatique ambitieux accepté au niveau international. Un tel régime doit correspondre au principe de la responsabilité

commune mais différenciée. La Suisse a élaboré une proposition de taxe globale sur le gaz carbonique, proposition qui répond à ce critère et qui garantirait le financement des mesures d'adaptation nécessaires. Je vous invite ainsi à étudier cette proposition de manière attentive dans le cadre des discussions sur le climat en cours.

Les efforts des pays industrialisés seuls ne suffiront pas à venir à bout du réchauffement de la planète. Chaque pays doit, selon ses capacités, contribuer à la réduction des émissions de CO₂. Il s'agit en fait de s'unir face à un défi commun, qui est celui d'assumer notre responsabilité envers les générations futures.

Monsieur le Président,

Un nombre considérable de pays restent aujourd'hui en situation de conflit armé. Et dans bien des cas, le respect du droit international humanitaire s'est érodé. C'est pourquoi la Suisse réitère son appel à toutes les parties aux conflits à respecter les dispositions du droit international humanitaire et à garantir un accès rapide et sans encombre des organisations humanitaires aux victimes des conflits.

La prévention des conflits constitue l'une des tâches centrales de l'ONU. La Suisse s'engage en particulier à deux niveaux. *Premièrement*, nous voulons attirer davantage d'attention sur les liens entre « violence armée et développement » ; avec plusieurs partenaires, nous avons l'intention d'introduire une résolution sur ce thème durant cette session de l'Assemblée générale. *Deuxièmement*, nous nous engageons pour le renforcement des capacités de médiation du Secrétariat de l'ONU. Les efforts de médiation au Kenya ont montré que ce type de prévention de conflits peut fonctionner.

Cela m'amène aux thèmes de la « responsabilité de protéger » et de la « prévention du génocide ». La Suisse salue le renforcement de l'ancrage institutionnel de ces thèmes au sein de l'ONU. La « responsabilité de protéger » a été reconnue en septembre 2005 dans le cadre du Sommet mondial. Il va de soi que la mise en œuvre opérationnelle de ce concept s'effectuera au fur et à mesure. Par contre, la Suisse va s'engager afin que le concept ne soit pas assimilé de manière partielle à

celui d'« intervention humanitaire » et que, par là même, le consensus atteint en 2005 ne soit à nouveau mis en question.

La justice est nécessaire pour construire une paix durable. En d'autres termes, la paix et l'impunité sont incompatibles à long terme. L'arrestation et le déferrement de Charles Taylor et de Radovan Karadzic à La Haye ont confirmé une fois de plus l'importance de la justice pénale internationale. Les criminels de guerre présumés ne doivent plus vivre en toute quiétude. Ils doivent répondre de leurs actes dans le cadre d'un procès équitable. C'est en ceci que réside l'effet préventif, qui ne doit pas être sous-estimé, de la justice pénale internationale. Pour cela, la Suisse soutient le travail de la Cour pénale internationale et s'exprime en faveur de son indépendance.

Monsieur le Président,

Au début de ma déclaration, j'ai souligné la grande signification que revêt l'ONU. Pourtant le monde se transforme. Les relations internationales sont en constante évolution. Et l'ONU va également devoir opérer des mutations. Quiconque ne s'oriente qu'en fonction du passé manquera assurément le futur.

Un besoin de réforme existe dans tous les organes de l'ONU, et plus particulièrement au sein du Conseil de sécurité. Au regard du pouvoir qui lui incombe, les attentes qu'on a de lui sont particulièrement élevées. Si l'on veut que ses décisions soient portées et soutenues par l'ensemble de la communauté internationale, il est nécessaire que le Conseil s'adapte aux réalités du vingt et unième siècle, à savoir les nouveaux équilibres qui caractérisent notre monde sur le plan politique, économique et démographique. Par ailleurs, il faut que l'avis des acteurs importants non membres du Conseil soit mieux pris en compte dans la formation de décisions. La Suisse s'engage depuis quelque temps pour une amélioration des méthodes de travail du Conseil. Elle va continuer à s'investir pour davantage de participation et de transparence.

Monsieur le Président,

La paix n'est pas donnée. C'est un idéal qui se conquiert jour après jour. Or, l'ONU est le lieu prédestiné pour faire avancer cette ambition. Nous sommes disposés à

apporter – dans la mesure de nos forces – notre contribution à ce travail collectif nécessaire.

Je vous remercie.